



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE
DU MARDI 6 FÉVRIER 2018**

Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le mardi 6 février 2018 à 19 h 30, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :

M.M. : André Longchamps - Marie-Josée Plante – Marc-André Mathieu
Philippe Couture – Josée Busque - Carl Gilbert

EST AUSSI PRÉSENTE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-02-027

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2018-02-028

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 9 janvier 2018 – 19 h 30 (régulière) a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du mardi 9 janvier 2018 – 19 h 30, soit adopté tel que rédigé et déposé.

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2018 (ADOPTION BUDGET)

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 23 janvier 2018 – 19 h 00 a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du mardi 23 janvier 2018 – 19 h 00, soit adopté tel que rédigé et déposé.

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 JANVIER 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 23 janvier 2018 – 19 h 05 a été remise à chaque élu du conseil municipal.



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du mardi 23 janvier 2018 – 19 h 05, soit adopté tel que rédigé et déposé.

2018-02-029

ACCEPTATION DES COMPTES :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture

LOT NO. 1 :

Fournisseurs réguliers mois de janvier 2018	304 597,23 \$
Salaire net à payer mois de janvier 2018	47 445,73 \$
TOTAL:	352 042,96 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
SECONDÉ PAR Madame Josée Busque

2018-02-030

LOT NO. 2 :

<u>IMMOBILISATIONS</u>	
Immobilisations de janvier 2018	0 \$
TOTAL :	0 \$

<u>TOTAL DES DÉPENSES LOT 1 et LOT 2</u>	
MOIS DE JANVIER 2018 COMPTE FOLIO 8350 – BANQUE 54-112-10	
TOTAL :	352 042,96 \$

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes du mois (Lot 1) de janvier 2018 présenté à la séance du mois de janvier 2018. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de trois cent cinquante-deux mille quarante-deux dollars et quatre-vingt-seize **(352 042,96 \$)**.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes d'immobilisation (Lot 2) de janvier 2018 présenté à la séance du mois de janvier 2018. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de zéro dollar **(0 \$)**.

Lesdits bordereaux de comptes (Lots 1 et 2) sont joints à la présente résolution et en font partie intégrante comme ci au long récité. De même, la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à effectuer le paiement desdits comptes à qui de droit.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, certifie par les présentes que les prévisions budgétaires comprennent les sommes engagées dans ce procès-verbal, soit un montant de trois cent cinquante-deux mille quarante-deux dollars et quatre-vingt-seize **(352 042,96 \$)**.

**Comptes pour la période du mois de JANVIER 2018.
Résolutions 2018-02-029 et 2018-02-030**

Directrice générale et secrétaire-trésorière



2018-02-031

ACCEPTATION PAR RÉOLUTION DES ÉTATS D'ARRÉRAGES ET AUTRES COMPTES À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les états d'arrérages et autres comptes à recevoir au 31 janvier 2018 soit adoptés tel que déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS – 20h00

Aucune question.

CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2018.

COMPTE RENDU DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN :

Aucune rencontre n'a lieu depuis la dernière séance.

Monsieur André Longchamps mentionne que prochainement, la Municipalité recevra la visite du Conseil Économique de Beauce. Également, Monsieur Normand Roy mentionne que l'ingénieur de la MRC Beauce-Sartigan viendra nous visiter pour nous expliquer les différents services offerts.

COMPTE RENDU DES COMITÉS :

Madame Josée Busque fait un rappel concernant la soirée hommage qui aura lieu le 16 mars 2018 et elle aura pour thème l'humour. Elle mentionne également que le 18 avril 2018 à la Bibliothèque, une conférence de Monsieur Moineau aura lieu au coût de 5,00 \$ et elle portera sur la fabrication d'une cabane à oiseaux. Plusieurs jeunes de la Municipalité ont participé à l'élaboration d'un vidéo pour le concours « Fait ta place ». La vidéo est disponible sur internet et vous êtes invités à participer au concours.

Madame Marie-Josée Plante mentionne qu'une journée familiale aura lieu à l'aréna le 24 février en après-midi. Il y aura des différentes activités extérieures, tel que glissement, raquette, course de ski fond, musique, feu de joie, tire sur la neige, vente de hot dog et boissons diverses.

Monsieur Philippe Couture fait un bref retour sur le tournoi Novice. Il remercie tous les bénévoles qui ont participé pour le bon déroulement de l'évènement. Il souligne par le fait le travail des employés de l'aréna qui ont mis la main à la tâche.

Pour terminer, Monsieur Normand Roy remercie les employés de la Municipalité pour la glissade située à l'aréna, car elle est appréciée par beaucoup de citoyens.

2018-02-032

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 864 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 864 500 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-71	450 900 \$
2009-91	398 200 \$
2009-91	741 900 \$
2017-126	132 521 \$
2017-126	140 979 \$



ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2006-71, 2009-91 et 2017-126, la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, Monsieur Normand Roy et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lise Mathieu ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	178 500 \$	
2020.	183 800 \$	
2021.	189 100 \$	
2022.	194 700 \$	
2023.	200 500 \$	(à payer en 2023)
2023.	917 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006-71, 2009-91 et 2017-126 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2018-02-033

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture : 6 février 2018
Heure d'ouverture : 10 h
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Montant : 1 864 500 \$
Nombre de soumissions : 3
Échéance moyenne : 4 ans
Taux de coupon d'intérêt moyen : 2,90000 %
Date d'émission : 13 février 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 février 2018, au montant de 1 864 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 – CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

178 500 \$	2,9000 %	2019
183 800 \$	2,9000 %	2020
189 100 \$	2,9000 %	2021
194 700 \$	2,9000 %	2022
1 118 400 \$	2,9000 %	2023



-018-

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,9000 %

2 – BANQUE ROYALE DU CANADA

178 500 \$	2,9900 %	2019
183 800 \$	2,9900 %	2020
189 100 \$	2,9900 %	2021
194 700 \$	2,9900 %	2022
1 118 400 \$	2,9900 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,9900 %

3 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

178 500 \$	2,0000 %	2019
183 800 \$	2,2500 %	2020
189 100 \$	2,4500 %	2021
194 700 \$	2,6500 %	2022
1 118 400 \$	2,8000 %	2023

Prix : 98,80800

Coût réel : 3,02889 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Josée Busque, appuyé par Monsieur Philippe Couture et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 13 février 2018 au montant de 1 864 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2006-71, 2009-91 et 2017-126. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018-02-034

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE L'OFFRE DE SERVICES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉCONTAMINATION DES HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le chef pompier propose au conseil de signer une entente de partenariat pour une durée de 5 ans pour le nettoyage et la décontamination des habits de combat avec la ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de services de la ville de Beauceville qui correspond à ceci :

- Coût de 75 \$ / habit (inclus dans ce prix : échange temporaire d'un habit de remplacement conforme selon les normes NFPA, et d'un maximum de 5 habits) ;
- Retour des habits dans un délai de 24 heures ;
- Coût de nettoyage avec un minimum de 3 habites, maximum 5 habits ;
- Offre le service pour récupérer et rapporter les habits à la caserne ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à ce service permettrait de s'assurer d'avoir un nettoyage optimal selon les normes NFPA et que nos pompiers pourraient utiliser ce service lorsqu'ils en auront besoin ;



-019-

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte signer une entente de partenariat avec la ville de Beauceville pour le nettoyage et la décontamination d'habits de combat pour les pompiers, et ce, au coût de 75 \$ / habit.

2018-02-035

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE L'OFFRE DE SERVICES DU CONSULTANT ALAIN CÔTÉ POUR LES
SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET D'ACQUISITION D'UN
NOUVEAU VÉHICULE D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra faire l'achat d'un nouveau véhicule d'intervention pour le service incendie en 2018 afin de se conformer à la CNESST;

CONSIDÉRANT que nous avons un budget de prédéterminé, que nous avons un espace restreint au garage, que les pompiers ont des besoins précis et que ça demandera une expertise technique;

CONSIDÉRANT que ce consultant a été recommandé par une Municipalité voisine qui a utilisé les services de ce consultant et qu'elle se dit très satisfaite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte l'offre de services du Consultant Alain Côté pour les services professionnels de la première étape (détermination des besoins, préparation du devis et des documents relatifs aux conditions générales) et la 2e étape (analyse des soumissions reçues, rencontre avec le soumissionnaire sélectionné et suivi concernant l'interprétation de devis) au coût de 4 000 \$ avant les taxes.

2018-02-036

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION D'UNIK PROTECTION INCENDIE POUR L'AJOUT
DE 2 GICLEURS**

CONSIDÉRANT que les gicleurs ont été inspectés en décembre 2017 et qu'il est fortement suggéré d'installer 2 gicleurs dans le corridor des bureaux de Chorus Ressources humaines afin d'assurer une meilleure sécurité du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que les gicleurs auraient dû être ajoutés lors de la construction de leur espace de bureaux afin d'être conformes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission d'Unik Protection Incendie au coût de 650,00 \$ avant les taxes, et ce, incluant le matériel, la main-d'œuvre et le transport ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission d'Unik Protection Incendie pour l'ajout de 2 gicleurs dans le bureau de Chorus Ressources humaines au coût de 650,00 \$ avant les taxes.

2018-02-037

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION DE ROBERT BOILEAU INC. POUR LA
CONCEPTION DU LOGO DE LA MUNICIPALITÉ ET DU LOGO DES ÉQUIPES
DE HOCKEY HAUTE-BEAUCE**

CONSIDÉRANT que les conseillers avaient suggéré lors d'une séance précédente le fait que sur la glace, il pourrait y avoir le logo de la Municipalité ainsi que le logo représentant les équipes de hockey de Saint-Éphrem des lynx de la Haute-Beauce ;

CONSIDÉRANT que ces logos pourront être utilisés cet automne et pour les années suivantes sur la glace ;



CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Robert Boileau inc. pour la conception des 2 logos en tissu réutilisable au coût de 808,90 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Robert Boileau inc. pour la conception d'un logo de la Municipalité et celui des Lynx de la Haute-Beauce au coût de 808,90 \$ taxes incluses.

2018-02-038

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LE RAPPORT DES DÉPENSES RELATIVEMENT AU PROGRAMME
D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2017
(PAARRM)**

CONSIDÉRANT que le rapport des dépenses relativement au PARRM a été déposé au conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de cent quatorze mille cinq cent soixante-huit dollars et soixante-trois (114 568,63 \$) joints à la présente copie des pièces justificatives (sur demande) conformément aux exigences du Ministère des Transports afin de compléter le dossier pour la subvention prévue pour l'exercice financier 2017.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

2018-02-039

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
ADOpte RÈGLEMENT 2018-131 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE (REVISE)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Josée Busque lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté à la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a fait état d'une révision suite à l'élection tenue le 5 novembre 2017, et ce, sans modification;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce adopte le règlement 2018-131 – Code d'éthique et de déontologie des élus (révisé).

2018-02-040

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
AUTORISE LA FONDATION MIRA INC. À TENIR UN BARRAGE ROUTIER DANS
LA MUNICIPALITÉ LE 19 MAI 2018 DE 7 H 00 À 13 H 00 AUX INTERSECTIONS
DES ROUTES 271 ET 108 POUR UNE COLLECTE DE FONDS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une lettre de Fondation Mira inc. qui demande l'autorisation à tenir un barrage routier dans la Municipalité pour leur collecte de fonds annuelle qui se tiendra aux intersections de la route 271 et 108 ;



CONSIDÉRANT que la Fondation Mira inc. s'assurera de la sécurité de leurs bénévoles en fournissant des dossards orange ainsi que des affiches pour prévenir les automobilistes en avance ;

CONSIDÉRANT que la Fondation Mira inc. s'occupe de prévenir les médias locaux pour informer le public de leur présence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce autorise la Fondation Mira inc. à tenir un barrage routier dans la Municipalité le 19 mai 2018 de 7 h 00 à 13 h 00 aux intersections de la route 271 et de la route 108 pour leur collecte de fonds annuelle.

2018-02-041

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE DE FAIRE UN DON À LA FONDATION MIRA INC. DANS LE CADRE
DE LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une lettre de Fondation Mira inc. pour une demande de commandite pour leur collecte de fonds annuelle ;

CONSIDÉRANT que dans les années précédentes la Municipalité a versé un montant de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de verser à la Fondation Mira inc. une commandite de 200 \$.

2018-02-042

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
DONNE SON APPUI ET AUTORISE LA PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÉNOVATION DE L'ARÉNA AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV**

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue le 6 février 2018,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Sait

QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce donne son appui et autorise la présentation du projet de rénovation de l'aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce désigne Madame Isabelle Beaudoin, Directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2018-02-043

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PRÉPARER L'APPEL D'OFFRES
POUR LE PROJET DE RÉFECTION ET DE PAVAGE DE LA CHAUSSÉE DU
RANG 10**



CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres sont prêts et que c'est une bonne période dans l'année pour aller en soumission ;

CONSIDÉRANT que plus les soumissions sont demandées tôt en début d'année, meilleurs sont les prix ;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière (RIRL) pour ce projet a été acceptée en 2017 et que la subvention peut atteindre un maximum de 75 % des dépenses admissibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à préparer l'appel d'offres pour le projet de réfection partielle du pavage dans le Rang 10.

2018-02-044

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PRÉPARER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROJET DE RÉFECTION ET DE PAVAGE DE LA CHAUSSÉE DU RANG 10

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra financer le coût des travaux ainsi que le montant de la subvention, car elle sera versée sur plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que pour avoir droit à un financement il faut faire la demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) ;

CONSIDÉRANT que nous sommes prêts à lancer l'appel d'offres pour sélectionner le fournisseur qui exécutera les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Madame Josée Busque
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à préparer une demande de règlement d'emprunt pour le projet de réfection et de pavage de la chaussée du Rang 10.

2018-02-045

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PRÉPARER L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres seront bientôt prêts et que c'est une bonne période dans l'année pour recevoir des soumissions afin d'avoir de meilleur prix ;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière (PIQM volet 1.5) pour ce projet a été déposée au MAMOT ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à préparer l'appel d'offres pour le projet de réfection et de pavage de la chaussée du Rang 10.

2018-02-046

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PRÉPARER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra financer une partie du coût des travaux, car la subvention provenant de la TECQ 2014-2018 ne couvre pas complètement les dépenses ;



-023-

CONSIDÉRANT que pour avoir droit à un financement il faut faire la demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) ;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres seront bientôt prêts et que c'est une bonne période dans l'année pour recevoir des soumissions afin d'avoir de meilleur prix ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à préparer une demande de règlement d'emprunt pour le projet de remplacement des conduites d'égout et de l'aqueduc du Boulevard Saint-Joseph.

2018-02-047

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE APPUI LA DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DE MONSIEUR DENIS COUTURE

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Denis Couture respecte le règlement de zonage de la Municipalité ainsi que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Couture pour Ferme Lunic SENC souhaite détacher le terrain résidentiel (droit acquis excluant les élargissements) du terrain agricole (terrain de la ferme) ;

CONSIDÉRANT que l'ajout de la parcelle de terrain permettrait de régulariser la situation tout en respectant les marges minimum exigées par la réglementation municipale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce appuie la demande de Monsieur Denis Couture à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin de régulariser la situation du lot 5 040 674.

2018-02-048

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE APPUI LA DEMANDE À LA CPTAQ DE LUCIE HAMEL – DOSSIER CLERMONT HAMEL

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la CPTAQ de Madame Lucie Hamel dans le dossier de Clermont Hamel respecte le règlement de zonage de la Municipalité ainsi que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la demande à la CPTAQ consiste à faire modifier le type d'utilisation actuelle des lots 5 040 699 et 5 040 703 pour une utilisation autre qu'agricole ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce appuie la demande de Clermont Hamel Ltée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin de modifier le type d'utilisation actuelle des lots 5 040 699 et 5 040 703 pour une utilisation autre qu'agricole.

2018-02-049

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE VERSE UNE AIDE FINANCIÈRE À SAINT-EPHREM EN ACTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de Saint-Éphrem en Action pour une demande d'aide financière d'un montant de 200 \$;

CONSIDÉRANT que le montant versé à Saint-Éphrem en Action servira à leur venir en aide dans le cadre de leurs activités ;



-024-

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de verser une aide financière de 200 \$ pour à Saint-Éphrem en Action pour leur venir en aide dans le cadre de leurs activités.

2018-02-050

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ LA MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX
CONCERNANT LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut utiliser la subvention de la TECQ 2014-2018 pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout du Boulevard St-Joseph ;

CONSIDÉRANT que le MAMOT a accepté la modification des priorités concernant un tronçon concerné par les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la modification de la programmation des travaux concernant la demande d'aide financière de la TECQ 2014-2018 pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout du Boulevard Saint-Joseph.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 32.



Normand Roy, Maire



Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière